

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant ouverture d'une enquête publique relative à deux demandes de permis de construire concernant l'implantation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque au sol déposées par la société EKF PARC SOLAIRE LE BATUT sur le territoire de la commune de Lachapelle-Auzac

Par arrêté n° E-2023-305 du 17 octobre 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du 21 novembre 2023 à 9h00 au 22 décembre 2023 à 17h30.**

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude préalable agricole, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

– sur support papier en mairie de Lachapelle-Auzac, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture au public ;

– sur le site Internet des services de l'État dans le Lot :
[https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaïque/Parc-photovoltaïque-au-sol-EnergieKontor-Lachapelle-Auzac](https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaique/Parc-photovoltaïque-au-sol-EnergieKontor-Lachapelle-Auzac)

Le commissaire-enquêteur, monsieur Joseph FINOTTO, retraité, siègera en mairie de Lachapelle-Auzac pour recevoir les personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définis comme suit :

- le mardi 21 novembre 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 27 novembre 2023, de 14h00 à 17h30 ;
- le vendredi 8 décembre 2023, de 09h00 h à 12h00 ;
- le jeudi 14 décembre 2023, de 14h00 à 17h30 ;
- le vendredi 22 décembre 2023, de 08h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire-enquêteur selon la ou les modalités suivantes :

– sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Lachapelle-Auzac, aux heures d'ouverture au public ;

– par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;

– par courrier postal adressé à la mairie de Lachapelle-Auzac (46 200), à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur, avec la mention « PV LACHAPELLE-AUZAC ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Lachapelle-Auzac ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Lot : <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaique/Parc-photovoltaique-au-sol-EnergieKontor-Lachapelle-Auzac>

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la société EKF PARC SOLAIRE LE BATUT représentée par monsieur Mathieu RONSIN par téléphone (06 33 31 07 11) ou par courriel (mathieu.ronsin@energiekontor.com).

Fait à Cahors, le 19 octobre 2023

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale
des territoires du Lot adjointe,



Armelle LE BRUN